

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}

Le 13 juillet 2010

Mise à jour de codes (version 008.014.001)

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le lundi 19 juillet 2010.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du 19 juillet 2010 en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. Sélectionnez le menu Fichier;
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.014.001.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les instructions indiquées ci-après pour procéder à la mise à jour de codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez le menu Programmes;
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

Dossiers dont l'état est TMP

Tous les dossiers sauvegardés, mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le vendredi 16 juillet 2010 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, surlignez le projet, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

Résumé des modifications apportées à la mise à jour de codes

1. Changements apportés aux descriptions des barèmes des droits

Commission des services financiers de la Saskatchewan

Plusieurs frais de dépôt requis par la Commission des services financiers de la Saskatchewan ont été précisés ou modifiés à compter du 1^{er} avril 2010. Son barème des droits SEDAR a été mis à jour dans le cadre de la version 8.13.1, mise en œuvre le 5 avril 2010.

En raison d'un problème technique de SEDAR, la mise à jour de codes du 1^{er} juillet 2010 (version 8.14.0) n'a pas fait état de ces modifications.

Les frais de dépôt relatifs aux rapports techniques déposés conformément à la Norme canadienne 43-101 et aux rapports sur le pétrole et le gaz naturel déposés en vertu de la Norme canadienne 51-101 s'élèvent à 100 \$ par rapport. Il s'agit d'une précision relative à des exigences existantes.

Les frais de dépôt relatifs aux notices annuelles déposées par un émetteur s'élèvent à 500 \$, sauf pour une notice annuelle déposée en vertu de la Norme canadienne 81-101, Régime de prospectus des organismes de placement collectif, pour laquelle il n'y a pas de frais.

Le barème des droits affiché dans SEDAR ne fera pas état de ces modifications avant le lundi 19 juillet 2010. Les émetteurs qui déposent des notices annuelles ne doivent pas tenir compte du barème des droits SEDAR affiché pour les notices annuelles, mais plutôt appliquer le nouveau barème des droits qui s'élève à 500 \$.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre directrice des relations avec la clientèle de votre région, SEDAR ou avec le Service d'assistance technique de la CDS INC., au 1 800 219-5381.

©CDS INC. 2010. Tous droits réservés.

CDS INC. 85, rue Richmond Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2C9

SEDAR^{MD} est une marque de commerce déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée par la CDS INC. en vertu d'une licence d'exploitation